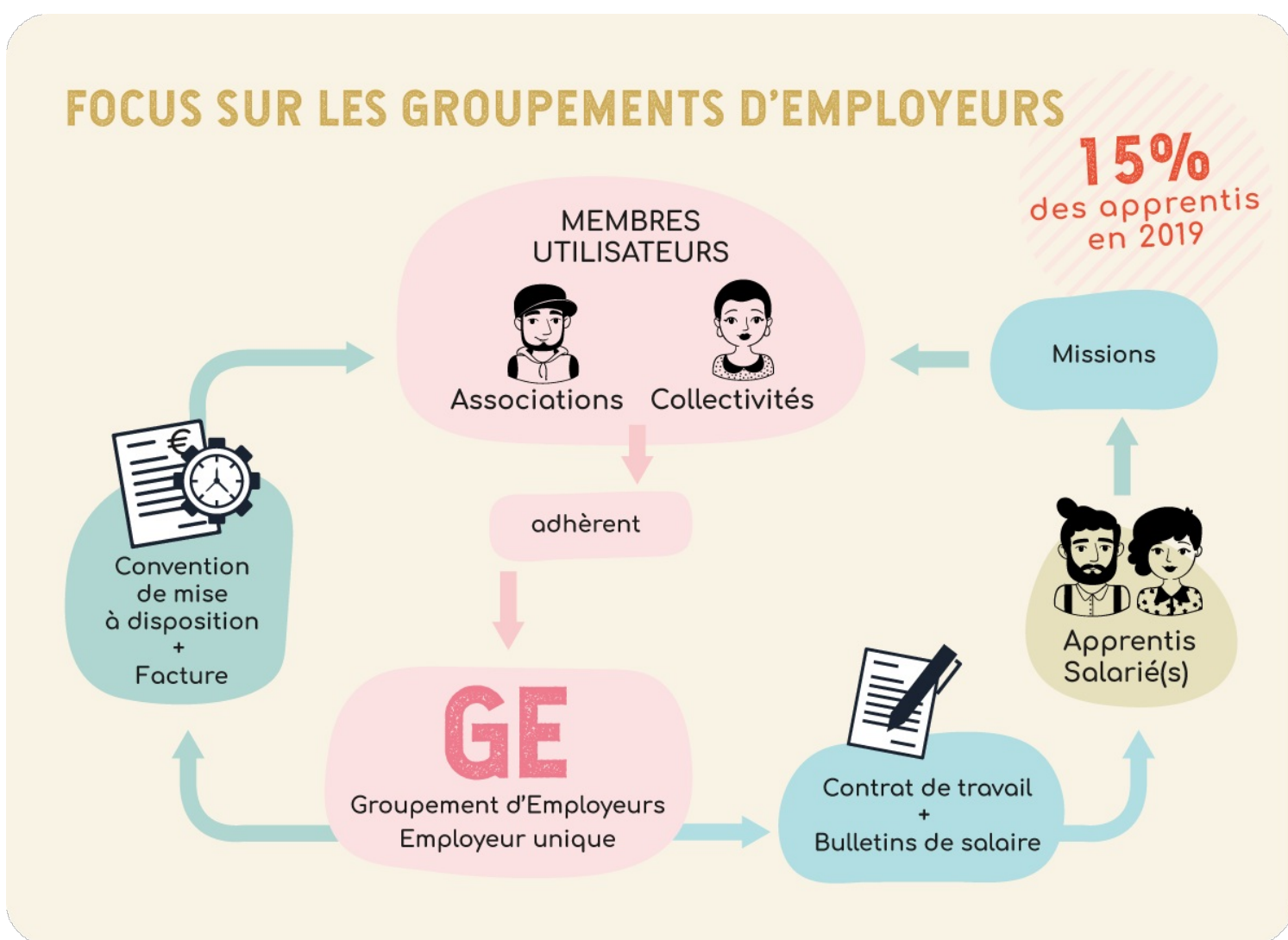


## LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Le GE assure la gestion du contrat de travail de l'apprenti qui est mis à disposition de 1 à 3 adhérents du groupement. C'est une solution très intéressante dans plusieurs cas :

- Possibilité pour l'apprenti de travailler sur différentes activités ou différents publics notamment dans le cadre du BPJEPS Activités Physiques pour Tous ou Loisirs Tous Publics.
- Réduction du coût du contrat notamment pour les employeurs publics.
- Mutualisation d'un apprenti sur plusieurs structures en fonction des besoins de chaque adhérent.
- Possibilité de bénéficier d'un Maître d'Apprentissage au sein du GE.



### EXEMPLE DE COÛT AVEC LE GEPSLM :

- Pour un apprenti de 21 à 25 ans, en formation BPJEPS APT
- 1120 heures de mise à disposition possible sur 1 an

**COÛT DE MISE À DISPOSITION : 7.70€ / HEURE** (règlement sur simple facture au prorata de l'utilisation de l'apprenti)

### CONTACTS



**GEPSLM Montpellier**  
[contact@gepslm.org](mailto:contact@gepslm.org)  
04 67 67 42 72



**GE PSA31 Labège**  
[psa31@cdos31.org](mailto:psa31@cdos31.org)  
05 62 24 19 00



Tous les GE en Région  
**CRGE Occitanie**  
[www.crge-occitanie.fr](http://www.crge-occitanie.fr)

Promouvoir l'anglais, améliorer les compétences.